

L'emploi val-de-marnais est marqué par le secteur de la construction, le recours au CDI et moins de femmes salariées

Le Val-de-Marne recense près de 370 000 emplois salariés privés, soit 8,6 % du total francilien, ce qui le place en 5^{ème} position des 8 départements franciliens.

81 % des salariés en Val-de-Marne travaillent dans le secteur tertiaire.

Le département compte 10 % de salariés dans le secteur de la construction, contre 6,1 % à l'échelle régionale.

Avec 14,1 % des emplois franciliens liés à la construction, le Val-de-Marne est le 2^{ème} contributeur régional à cet emploi derrière la Seine-Saint-Denis (15,6 %).

Comme en Ile-de-France, 4 établissements sur 5 en Val-de-Marne emploient moins de 10 salariés, ils contribuent à 20 % de l'emploi total. 80 % de l'ensemble des effectifs sont employés au sein des établissements employant plus de 10 salariés (1 établissement sur 5).

41 % des salariés sont des femmes, moins qu'en Ile-de-France (44 %).

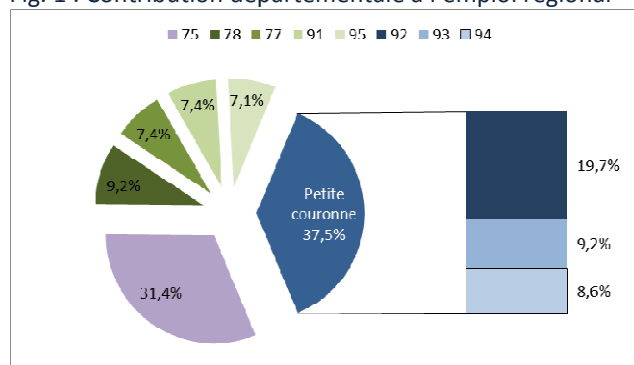
81 % des salariés en Val-de-Marne travaillent à temps plein, soit moins qu'au niveau régional (83 %) et, ce, quel que soit le secteur pris en compte.

8,6 % de l'emploi régional

Le territoire francilien compte 4 294 100 salariés privés, soit un quart de l'emploi national.

Le Val-de-Marne représente 8,6 % de cet ensemble, avec près de 370 000 emplois salariés privés.

Fig. 1 : Contribution départementale à l'emploi régional



Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi

En Ile-de-France, le département est le 5^{ème} après Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Seine-Saint-Denis.

La Petite couronne concentre 37,5 % des effectifs salariés privés, Paris 31,4 % et la Grande couronne 31,1 %.

La contribution départementale à l'emploi régional varie selon le secteur d'activité.

Avec 14,1 % des emplois franciliens liés à la construction, le Val-de-Marne est le 2^{ème} contributeur régional à l'emploi de ce secteur derrière la Seine-Saint-Denis (15,6 %).

46 % des emplois de ce secteur sont localisés en Grande couronne (contre 31 % de l'emploi total), attractive par ses coûts foncier et immobilier bas pour des entreprises qui ont besoin d'espace.

Paris – Petite couronne contribue à 72 % de l'emploi tertiaire francilien contre 69 % de l'emploi total régional. Le département accueille 8,5 % des emplois tertiaires franciliens derrière Paris, les Hauts-de-Seine (plus de la moitié à eux deux) et la Seine-Saint-Denis.

Le Val-de-Marne est le plus petit contributeur à l'emploi industriel régional avec seulement 6,8 % des effectifs.

1 emploi sur 10 dans le secteur de la construction

Le Val-de-Marne se distingue avec 10 % de l'ensemble de ses effectifs en lien avec le secteur de la construction, contre 6,1 % à l'échelle régionale (cf. Fig. 2, page suivante). Seule la Seine-Saint-Denis en compte davantage en proportion (10,4 %).

81 % des emplois val-de-marnais sont liés au secteur tertiaire. C'est un peu moins qu'au niveau de la région (82,5 %), une proportion tirée vers le haut par le poids massif de Paris et des Hauts-de-Seine dont l'emploi est très « tertiarisé » (respectivement 89,1 % et 85,1 %). Derrière ces deux départements, le Val-de-Marne présente l'emploi le plus lié au tertiaire.

Fig. 2 : Répartition sectorielle de l'emploi par territoire

	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
75	8,8%	2,1%	89,1%	100%
77	14,8%	9,6%	75,6%	100%
78	21,2%	9,1%	69,7%	100%
91	13,3%	9,4%	77,4%	100%
92	10,7%	4,2%	85,1%	100%
93	9,9%	10,4%	79,7%	100%
94	9,0%	10,0%	81,0%	100%
95	12,3%	8,4%	79,3%	100%
IdF	11,4%	6,1%	82,5%	100%
France	18,2%	8,6%	73,2%	100%

Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi

Enfin, seuls 9 % des emplois val-de-marnais relèvent du secteur industriel contre 11,4 % en Ile-de-France. Il s'agit de la plus faible part départementale, loin des 21,2 % observables dans les Yvelines (poids notable de la filière automobile), dont la proportion est supérieure à la situation nationale (18,2 %).

80 % des effectifs concentrés au sein de 21 % des établissements employant au moins 10 salariés

79 % des établissements val-de-marnais emploient moins de 10 salariés, ils contribuent à 20 % de l'emploi total, proportions très proches de la moyenne régionale. C'est à Paris que la part des petits établissements est la plus importante : 83 %, employant 23 % de l'ensemble des effectifs. A contrario, seuls 76 % des établissements des Hauts-de-Seine comptent moins de 10 salariés, ceux-ci ne contribuant qu'à 11 % de l'emploi total.

Fig. 3 : Contribution des établissements à l'emploi

		1 à 9	10 à 99	Plus de 100	Total
VdM	établissements	79%	19%	2%	100%
	emplois	20%	38%	42%	100%
IdF	établissements	80%	18%	2%	100%
	emplois	19%	35%	46%	100%

Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi, CCI 94

« Des établissements moyens plus gros »

En Val-de-Marne, 19 % des établissements emploient de 10 à 99 salariés (18 % à l'échelle régionale); ils regroupent 38 % de l'emploi total, contre 35 % en Ile-de-France.

Paris compte la plus faible part d'établissements moyens (16 % employant 37 % de l'ensemble des effectifs). Quant aux Hauts-de-Seine, les 21 % d'établissements moyens n'emploient que 28 % de l'emploi départemental. Les établissements moyens les plus contributeurs à l'emploi départemental sont ceux de Seine-et-Marne : 43 % de l'emploi au sein de 20 % des établissements de 10 à 99 salariés.

« De grands établissements plus petits »

Enfin, 42 % des effectifs val-de-marnais sont employés au sein des 2 % d'établissements de plus de 100 salariés, contre 46 % en Ile-de-France.

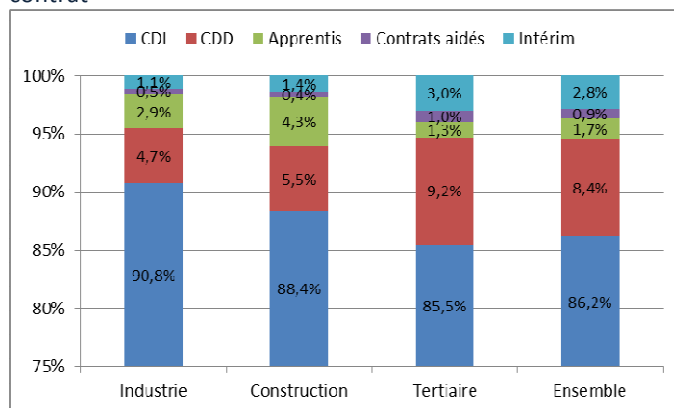
61 % des effectifs alto-séquanais sont employés au sein des 4 % de grands établissements ; dans le détail, 31 % de l'emploi de ce département relève des très grands établissements de plus de 500 salariés (0,5 % du tissu).

A l'inverse, seul 1 % du tissu parisien emploie plus de 100 salariés (41 % de l'emploi total) et seuls 36 % des effectifs seine-et-marnais sont employés au sein des grands établissements (2 % du tissu).

Près de 9 salariés sur 10 en CDI

Globalement, 86,2 % des salariés du Val-de-Marne sont en CDI (85,1 %).

Fig. 4 : Répartition sectorielle des salariés par type de contrat



Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi, CCI 94

Dans les mêmes proportions qu'en Ile-de-France, la répartition par type de contrat diffère selon le secteur d'activité val-de-marnais Val-de-Marne.

Le secteur industriel se caractérise par son recours très important au CDI (90,8 % des contrats) et moins de CDD (4,7 %).

Le secteur de la construction se distingue, logiquement, par la plus forte proportion d'apprentis (4,3 %) et également par moins de CDD (5,5 %).

Enfin, le secteur tertiaire emploie davantage de contrats CDD (9,2 %) et des intérimaires (3,0 %) et donc moins en CDI (85,5 %).

Davantage de femmes salariées dans le secteur tertiaire

41 % des salariés en Val-de-Marne sont des femmes, une proportion inférieure à celle observée en Ile-de-France (44 %).

Fig. 5 : Répartition sectorielle des salariés par sexe

		Femmes	Hommes	Total
VdM	Industrie	30% 31%	70% 69%	100%
	Construction	11% 13%	89% 87%	100%
IdF	Tertiaire	46% 49%	54% 51%	100%
	Total	41% 44%	59% 56%	100%

Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi

Cette sous-représentation en Val-de-Marne existe pour les 3 grands secteurs d'activité, notamment dans les activités tertiaires (41 % contre 44 % en Ile-de-France), secteur le plus « féminisé ».

Ainsi dans le secteur de la construction, seul 1 salarié sur 10 est une salariée et 3 sur 10 dans l'industrie.

4 salariés sur 5 travaillent à temps plein

81 % des salariés en Val-de-Marne travaillent à temps plein, soit moins qu'au niveau régional (83 %) et ce quel que soit le secteur pris en compte.

Fig. 6 : Répartition sectorielle des salariés par quotité de travail

		Temps plein	Temps partiel	Total
VdM	Industrie	93% 95%	7% 5%	100%
	Construction	96% 95%	4% 5%	100%
IdF	Tertiaire	78% 81%	22% 19%	100%
	Total	81% 83%	19% 17%	100%

Source : DADS, BRDC – Calculs : Pôle emploi

La proportion des quotités de travail varient avec les grands secteurs employeurs : plus de 9 salariés sur 10 à temps plein dans l'industrie et la construction contre seulement 8 sur 10 dans le secteur tertiaire.

Peu de surprise sachant que le grand secteur tertiaire abordé ici rassemble entre autres le commerce ou encore les services à la personne, secteurs ayant souvent recours aux contrats à temps partiel.

La plus large part de temps partiel dans le secteur tertiaire val-de-marnais par rapport à la situation francilienne (22% contre 19 % en Ile-de-France) peut s'expliquer par la présence d'importants employeurs opérant dans les services opérationnels (nettoyage, sécurité, etc.) dont les effectifs itinérants sont rattachés au siège.

Glossaire

La contribution correspond au poids : l'emploi val-de-marnais contribue à 8,6 % de l'emploi régional.

La répartition évoque la part sectorielle : 10 % de l'emploi val-de-marnais est en lien avec le secteur de la construction.

Source

Avertissement

En raison d'un changement de méthode pour l'année 2011, les données relatives à la situation de l'emploi salarié au 31 décembre 2011 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes. C'est la raison pour laquelle le bulletin annuel de conjoncture et de marché du travail en Ile-de-France en 2011 de Pôle emploi services se concentre uniquement sur une analyse structurelle sans aucun élément en termes d'évolution.

Les données sont issues d'une exploitation de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

Les salariés « privés » figurant dans les statistiques de Pôle emploi relèvent de l'Assurance chômage (dont les cotisations sont recouvrées par les URSSAF depuis le 1^{er} janvier 2011).

Il s'agit de salariés de moins de 65 ans pour lesquels une « contribution » chômage est versée, qu'ils soient présents ou non (en congés payés, maladie, maternité, accident de travail, en formation, en chômage partiel ou en cours de préavis même non effectué). Rentrent également dans le champ d'application du Régime général les titulaires de contrats aidés, de contrats de qualification et les contrats de professionnalisation, ainsi que les apprentis.

Sont hors statistiques de Pôle emploi les intermittents du spectacle, les salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles, les employés de maison au service des particuliers ainsi que les salariés dont le contrat de travail est suspendu, les stagiaires en entreprise et les fonctionnaires de l'Etat en détachement dans le privé.

A suivre prochainement...

- Le commerce alimentaire en Val-de-Marne

Dernières publications

- [Flash Eco n°31](#) : Le commerce de gros en Val-de-Marne
- [Flash Eco n°30](#) : 13 444 créations d'établissement en 2011 en Val-de-Marne